# Principaux avantages d'une rente viagère

- Prévoit des versements périodiques garantis la vie durant.
- Est à l'abri des fluctuations du marché.
- Couvre les dépenses récurrentes.
- Ne nécessite aucune gestion.
- Comporte des avantages fiscaux:

Rentes provenant de sommes non enregistrées: seuls les revenus d'intérêts sont imposables et ils sont étalés uniformément pendant toute la durée du contrat d'une rente prescrite (à moins que la rente ne soit indexée).

- En vertu de la législation fiscale, aucune retenue à la source n'est obligatoire en ce qui concerne les rentes provenant de sommes enregistrées et non enregistrées, ce qui permet de reporter le paiement de l'impôt, s'il y a lieu, à la fin de l'année.
- Est protégée par Assuris contre la perte des garanties en cas de défaillance.

Note : Pour la rente provenant de sommes enregistrées, la totalité des versements est imposable.

### **Options**

### Réversibilité

Option en vertu de laquelle la compagnie s'engage à verser un revenu périodique tant que le rentier ou le rentier subsidiaire (souvent le conjoint) est vivant.

- L'âge et le sexe des deux rentiers influencent le montant des versements.
- Les deux rentiers peuvent être du même sexe.

### Période garantie

Si le décès survient pendant la période garantie, les versements restants sont payés au bénéficiaires désignés ou aux héritiers.

### Indexation

Le montant de la rente est augmenté tous les ans à raison de 1 à 4 % (selon l'option choisie).

• Le taux d'indexation choisi est constant et ne varie pas en fonction du taux d'inflation. Par exemple, si votre client choisit un taux de 2 %, celui-ci demeurera le même pendant toute la durée de son contrat de rente.

### Remboursement au comptant

Cette option permet au bénéficiaire de recevoir la différence entre la prime unique versée par le rentier pour souscrire sa rente et le total des versements qu'il a reçus.

### Numéros de téléphone importants

### **Soutien informatique FUSION**

Pour toute question technique concernant le logiciel ainsi que la section Zone retraite.

### **Techno-Agences**

Ville de Québec: 418 647-5455 Ville de Montréal: 514 285-3276 Autres villes du Québec: 1 888 647-5455

### Service à la clientèle de Desjardins Sécurité financière

### Québec

Ville de Québec: 418 647-5435 Autres villes du Québec: 1 877 647-5435

### À l'extérieur du Québec

Ville de Toronto: 416 926-2699 Autres villes: 1 800 278-0669

## Aide-mémoire

- Principaux avantages d'une rente viagère
- Options offertes en vertu d'une rente viagère
- montant des versements
   Rente viagère et FERR: une combinaison gagnante

• Facteurs qui influencent le

- Matériel et information nécessaires à la souscription d'une rente viagère
- Numéros de téléphone importants

Vie, santé, retraite









Conjuguer avoirs et êtres



# Aide-mémoire

	Indexation	Décès du rentier principal (Rente viagère réversible)	Imposition entre les mains du rentier	Période garantie dans la Zone retraite – Plan de décaissement	Crédit d'impôt pour revenu de pension	Décès du rentier avant la fin de la période garantie (Rente viagère individuelle)	Décès du conjoint du rentier	Divorce et partage du patrimoine familial
Rente prescrite souscrite au moyen de sommes non enregistrées	Non	Les versements continuent d'être payés au rentier subsidiaire désigné au contrat (conjoint, frère ou sœur) jusqu'à son décès.	La portion intérêt de chaque versement est imposable et elle est répartie sur toute la durée de la détention de la rente.	Période garantie de huit ans (96 mois) par défaut. Peut changer à la demande du client.	Selon l'admissibilité Maximum: • 2 000 \$ au fédéral • 1 000 \$ au Québec	Les versements peuvent continuer au bénéficiaire si conjoint, frère ou sœur jusqu'à la fin de la période de garantie ou la valeur escomp- tée est versée au bénéficiaire.	La réversibilité prend fin. Le rentier continue de recevoir ses versements. Le nouveau conjoint, s'il y a lieu, ne sera pas considéré dans le contrat de la rente.	Selon le jugement de la cour.
Rente non prescrite souscrite au moyen de sommes non enregistrées	Oui	Les versements continuent d'être payés au rentier subsidiaire désigné au contrat (conjoint, frère ou sœur) jusqu'à son décès.	La portion intérêt de chaque versement est imposable et elle est calculée à l'égard de chaque année de détention de la rente.	Période garantie de huit ans (96 mois) par défaut. Peut changer à la demande du client.	Selon l'admissibilité Maximum: • 2 000 \$ au fédéral • 1 000 \$ au Québec	Les versements peuvent continuer au bénéficiaire si conjoint, frère ou sœur jusqu'à la fin de la période de garantie ou la valeur escomp- tée est versée au bénéficiaire.	La réversibilité prend fin. Le rentier continue de recevoir ses versements. Le nouveau conjoint, s'il y a lieu, ne sera pas considéré dans le contrat de la rente.	Selon le jugement de la cour.
Rente souscrite au moyen de sommes enregistrées	Oui	Les versements continuent d'être payés au rentier subsidiaire désigné au contrat (conjoint, frère ou sœur) jusqu'à son décès.	La totalité des versements reçus dans l'année est imposable.	Période garantie de huit ans (96 mois) par défaut. Peut changer à la demande du client.	Selon l'admissibilité Maximum: • 2 000 \$ au fédéral • 1 000 \$ au Québec	S'il y a un conjoint, les versements continuent de lui être payés jusqu'à la fin de la période garantie ou la valeur successorale lui est versée (roulement). Dans les autres cas, la valeur actuelle est versée au bénéficiaire ou à la succession.	La réversibilité prend fin. Le rentier continue de recevoir ses versements. Le nouveau conjoint, s'il y a lieu, ne sera pas considéré dans le contrat de la rente.	Selon le jugement de la cour.

Rentier subsidiaire : le rentier subsidiaire est celui à qui une rente viagère réversible est payable, en totalité ou en partie, après le décès du rentier.

Valeur escomptée: la valeur escomptée correspond au montant qui sera versé au preneur ou au bénéficiaire par la compagnie et qui sera déterminé par cette dernière conformément à ses pratiques administratives.

### Une rente viagère et un FERR: une combinaison gagnante

Maintien du style de vie	Accès à son capital pour maintenir son style de vie, réaliser des projets spéciaux ou faire face aux imprévus.		Autres produits de décaissement	
Besoins de base	Revenu périodique stable à l'abri des fluctuations du marché pour couvrir les dépenses liées à ses besoins de base et s'assurer de recevoir un revenu sa vie durant.		Rente viagère	
	Régime de retraite Rég		légime privé d'employeur	
	Revenus couvrant une partie des besoins de base.		égimes gouvernementaux	

Seuls les régimes à prestations déterminées procurent un revenu viager. Vous êtes toutefois en mesure de rapatrier les autres types de régimes, et même, de les transformer partiellement en rente.

# Matériel et information nécessaires à la souscription d'une rente viagère

# Proposition rente de retraite Disponible auprès de Desjardins Sécurité financière n° 1433 et sur Webi (Section Accueil > Mes Formulaires > Épargne > Propositions) Formulaire pour garantir le taux Disponible auprès de Desjardins Sécurité financière n° 1440 et sur Webi

d'intérêt sur transfert externe ou (Section Accueil > Mes Formulaires > Épargne > Formulaires administratifs)
renouvellement

Information sur les rentes sur le site

de Desjardins Sécurité financière

Dépliant « Les plus longues vacancesDisponible auprès de Desjardins Sécurité financière n° 05115F et sur Webide votre vie » (rente viagère et certaine)(Section Accueil > Mes produits > Épargne > Rentes > Matériel/Outils de vente)Dépliant « Votre santé nous tientDisponible auprès de Desjardins Sécurité financière n° 04071F et sur Webià cœur » (rente viagère adaptée)(Section Accueil > Mes produits > Épargne > Rentes > Matériel/Outils de vente)

www.desjardinssecuritefinanciere.ca

Accueil > Particuliers > Je consulte le centre de formation > Centre REER et retraite > Rentes

www.webi.ca

Accueil > Mes produits > Épargne > Rente

# Facteurs qui influencent le montant des versements

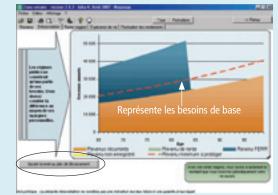
- Montant de la prime unique versée
- Date de la réception des fonds
- Date du premier versement
- Sexe et date de naissance du rentier et, s'il y a lieu, de son conjoint
- Options choisies
- Taux de rendement en vigueur lors de l'établissement

# Les régimes publics ne couvriront qu'une partie des revenus de vos clients.

Un de vos rôles en tant que conseiller est de sécuriser les revenus de retraite de vos clients en comblant ce manque à gagner et en vous assurant qu'ils disposeront d'un revenu suffisant leur vie durant.

Avec la rente viagère, vous leur garantissez un revenu leur vie durant.

### Sans une rente



### Avec une rente

